

Signature d'une nouvelle convention collective

Saint-Damien, le 1^{er} juillet 2025 – Le 25 juin 2025, une avancée significative a été réalisée dans le cadre des relations entre les pompiers et leur employeur avec la signature de la nouvelle convention collective. Cet accord a été ratifié à l'unanimité par les représentants des pompiers et l'administration municipale, marquant ainsi une étape importante dans la reconnaissance des droits et des conditions de travail des membres du service d'incendie.

La nouvelle convention vise à améliorer tant les conditions de travail que la rémunération des pompiers. Elle reflète les engagements des parties prenantes à garantir un environnement de travail sûr et propice, tout en valorisant le dévouement et le courage des pompiers dans l'accomplissement de leurs missions essentielles.

Parmi les principales avancées de cette convention, on note une augmentation substantielle des salaires, ajustée pour tenir compte du coût de la vie, ainsi qu'un meilleur accès à des formations continues. Les négociations menées au cours des derniers mois ont été constructives, avec une volonté claire de toutes les parties d'aboutir à un résultat satisfaisant.

La signature de cette nouvelle convention collective marque donc le début d'une nouvelle ère pour les pompiers de Saint-Damien. Avec ces nouvelles dispositions, nous espérons renforcer encore davantage l'efficacité et la qualité du service d'incendie au bénéfice de tous les citoyens.

– 30 –

Source : Municipalité de Saint-Damien
 450 835-3419
 infos@st-damien.com